



GRANDE CONFÉRENCE SOCIALE POUR L'EMPLOI 7-8 JUILLET 2014

CONTRIBUTION DU CNAJEP

Le [Cnajep](#) est une coordination qui réunit actuellement plus de **70 mouvements nationaux de jeunesse et d'éducation populaire**. Ces associations agissent sur l'ensemble des territoires dans des domaines aussi divers que l'éducation, la culture, les loisirs, la citoyenneté, l'accompagnement social, la défense des droits et du cadre de vie, la formation et l'insertion, le logement, les échanges internationaux...

Le Cnajep est fortement mobilisé sur les questions de jeunesse en général, et sur les politiques d'emploi des jeunes en particulier. Le Cnajep a ainsi été à l'initiative de la plateforme « **Pour un big-bang des politiques de jeunesse** » qui s'est constituée en amont des élections présidentielle et législatives de 2012. Le Cnajep a également contribué à différents chantiers inscrits dans le plan « **Priorité Jeunesse** » du Gouvernement, notamment les mesures liées à l'insertion socio-professionnelle des jeunes : les emplois d'avenir et la garantie jeunes.

Le Cnajep est mobilisé depuis 2012 dans le cadre de la plateforme « Pour un big-bang des politiques Jeunesse », qui propose une **vision renouvelée de l'action publique en direction des jeunes**.

Cette plateforme énonce une ambition : rénover en profondeur la politique de jeunesse, et formule **cinq axes de propositions complémentaires et indissociables** :

- Instaurer un droit à l'éducation-formation tout au long de la vie.
- Mettre en place un service public d'information, d'orientation et d'accompagnement des jeunes.
- Garantir des ressources autonomes aux jeunes.
- Refonder la politique de l'emploi pour faciliter l'accès des jeunes au marché du travail dans des conditions décentes.
- Favoriser une plus forte implication des jeunes dans la vie collective.

Le Cnajep s'inscrit pleinement dans ces axes de propositions, qui demeurent d'actualité et qui doivent selon nous nourrir les réflexions de la Conférence sociale.

Le Cnajep était également présent, aux côtés du Forum européen de la Jeunesse et d'autres conseils nationaux de jeunesse, aux **Conférences intergouvernementales sur l'emploi des jeunes** qui se sont tenues le 3 juillet 2013 à Berlin et le 12 novembre 2013 à Paris, afin d'y porter des propositions concrètes en faveur d'une politique ambitieuse pour l'emploi des jeunes.

L'EMPLOI, UN LEVIER ESSENTIEL POUR L'ÉMANCIPATION DES JEUNES

La **dégradation de la situation des jeunes générations** est aujourd'hui préoccupante. Aux difficultés structurelles en matière de formation, d'emploi, de logement, d'autonomie financière, etc., sont venus se greffer les effets de la crise économique et sociale, qui a aggravé les phénomènes de paupérisation, de précarisation et d'exclusion des jeunes. La précarité est en effet devenue l'expérience collective des nouvelles générations. La catégorie des 16/25 ans est ainsi celle de la population dont le taux de chômage et de pauvreté est le plus élevé.

Si le phénomène de déclassement des jeunes procède de la crise économique et sociale, elle participe également de l'émergence dans les pays développés d'un nouveau modèle basé sur une précarité généralisée. **La problématique générationnelle s'inscrit en effet dans une problématique sociale plus large** qui touche aussi aux questions de mixité, d'égalité, de discriminations, etc. A ce titre, la jeunesse cristallise avec une intensité particulière les angoisses et les attentes partagées par l'ensemble de la société, et représente ainsi la plaque sensible des mutations en cours dans la société.

Dans ce contexte, une attention particulière doit être accordée à la question de la **sécurisation des parcours** et à la transition entre éducation/formation et emploi, en prenant en compte un double enjeu :

- Le premier enjeu consiste à **rompre avec la logique des « mesures jeunes »**, dont la plupart sont des dispositifs dérogatoires du droit commun. Parce que la plupart des difficultés rencontrées par les jeunes ne sont pas réductibles à cette génération, les réponses apportées doivent s'inscrire le plus possible dans le cadre de politiques de droit commun. Relever le défi du chômage des jeunes implique par conséquent de mener une action globale sur le front de l'emploi, avec une attention particulière à porter aux enjeux liés au partage et à la qualité du travail. Si les jeunes souffrent de discriminations dans leur accès à l'emploi (et notamment à leur premier emploi) et dans leurs conditions de travail, les mesures qui leur sont adressées doivent leur permettre d'accéder au droit commun, et ne pas créer une catégorie de droits spécifiques.
- Le second enjeu consiste à **combiner des actions conjoncturelles** (pour répondre à la dégradation préoccupante de la situation des jeunes, notamment les jeunes les plus en difficultés) **et des politiques structurelles** à même de répondre à l'ampleur des enjeux rencontrés par les jeunes dans leur parcours vers l'émancipation. Aujourd'hui, les actions entreprises par le Gouvernement sont des mesures d'urgence, que le Cnajep reconnaît comme nécessaires. En revanche, l'articulation avec des politiques structurelles n'est pas encore perceptible, alors qu'elle est pourtant indispensable pour améliorer la situation des jeunes.

PROPOSITIONS POUR L'ACCES DES JEUNES A DES EMPLOIS DE QUALITÉ

Nos propositions s'articulent autour de **quatre axes structurants** :

- Instaurer un droit à l'éducation et à la formation tout au long de la vie
- Mettre en place un service public d'information, d'orientation et d'accompagnement des jeunes
- Renforcer les liens entre éducation/formation et emploi
- Favoriser l'accès à des emplois de qualité

Notre ambition est donc de rompre avec l'inadaptation et l'inefficacité de décennies de mesures ciblées et morcelées, et de **créer les conditions permettant à chaque jeune** de disposer de moyens d'existence autonomes, d'être accompagné dans la construction de son projet de vie, d'accéder à une formation ou un emploi stabilisé et de s'impliquer dans la vie de la société.

Pour la création d'un droit à l'éducation et à la formation tout au long de la vie

La prégnance de la vision linéaire des parcours de vie tend à pénaliser les individus, dont les **parcours** sont **de plus en plus segmentés et diversifiés**. Pour les uns, ces trajectoires morcelées sont choisies. Pour les autres, notamment pour de nombreux jeunes, ces parcours sont davantage subis que choisis, du fait de l'allongement des périodes de transition avant d'arriver à une situation stabilisée (passage des études au marché du travail, de la vie avec les parents à la fondation d'une famille, etc.).

Dans ce contexte, le Cnajep est favorable à la création d'un **droit à l'éducation et à la formation tout au long de la vie**. Dans le cadre de ce nouveau droit, chaque jeune doit pouvoir disposer à l'entrée dans le système scolaire d'un **capital initial de formation** de vingt années, garanti par l'Etat. Ce capital assurerait à chacun un volume minimal de formation, qui serait donc égal à la durée moyenne actuelle des études.

Il doit pouvoir être utilisable dans le cadre de la formation initiale ou être mobilisé ultérieurement (augmenté des droits supplémentaires constitués au travers de l'exercice d'une activité professionnelle) pour suivre une formation, reprendre des études, acquérir des compétences par d'autres voies.

- Le premier objectif visé est de **réduire les inégalités entre les jeunes** en ouvrant plus largement à chaque jeune, quelles que soient les ressources de ses parents, le choix d'un parcours de formation. Beaucoup trop de jeunes renoncent à s'engager dans certaines filières pour des raisons financières.
- Le deuxième objectif est de **rendre effectif ce que l'on appelle la seconde chance**. Les jeunes qui quittent précocement le système scolaire doivent pouvoir, quand ils le peuvent ou le souhaitent, mobiliser leur capital pour reprendre une formation.
- Le troisième objectif est de **faciliter des parcours de qualification alternant formation, activités, emploi** en sécurisant ces parcours.

Notre proposition intègre le versement d'une allocation qui permette à chaque jeune majeur d'entreprendre un parcours de formation ou d'accès à l'emploi. La mise en place de cette **couverture universelle d'émancipation**, valable pour tous les jeunes, passe par la refonte des dispositifs d'aide existants (aides au logement, avantages fiscaux, prestations familiales) et par une remise en cause de la familialisation des politiques de redistribution.

La « garantie jeunes », une première étape ?

Le Cnajep a participé au groupe de travail chargé de préfigurer le dispositif « Garantie Jeunes ». Nous considérons que ce dispositif doit être une première étape de la mise en place de ce droit à l'éducation et à la formation tout au long de la vie, car les modalités d'expérimentation de la « garantie jeunes » proposées aujourd'hui (public ciblé, montant alloué aux jeunes, absence d'approche globale, caractère expérimental) ne constituent en l'état qu'un nouveau dispositif d'accompagnement contractualisé dans un parcours d'insertion et ne créent pas les conditions d'un réel processus émancipateur.

Pour la mise en place d'un service public d'information, d'orientation et d'accompagnement des jeunes

Pour être effectif, la création de ce droit à l'éducation et à la formation tout au long de la vie doit être assortie de la mise en place d'un service public d'information, d'orientation et d'accompagnement des jeunes. En effet, les jeunes, à l'heure de bâtir et de mettre en œuvre leur projet de vie, sont souvent confrontés à des incertitudes et à des interrogations auxquelles les réseaux d'information et les dispositifs d'accompagnement existants peinent à répondre de manière totalement satisfaisante.

La mise en place du **service public d'information, d'orientation et d'accompagnement** devra donc permettre à chaque jeune d'accéder à l'ensemble de ses droits et de choisir, et non plus subir, son parcours de vie. Il s'agit également de permettre aux jeunes de devenir les acteurs et les auteurs de leur propre projet de vie.

La création du service public de l'orientation par le gouvernement n'est pas suffisante : il faut aller au-delà d'une labellisation des acteurs existants et d'une orientation encore trop axée sur le choix des études et du métier.

Le service public rénové dont nous préconisons la mise en place devra donc répondre à plusieurs enjeux :

- Mettre en œuvre un **accompagnement global** qui prenne en compte l'ensemble du projet de vie du jeune, autour d'une triple mission :
 - Une mission d'orientation dans le parcours scolaire, universitaire, professionnel.
 - Une mission de soutien, d'accompagnement et de suivi social et économique dans un projet de vie.
 - Une mission de mise en lien avec les acteurs d'un territoire (social, logement, mobilité, éducation populaire, organisation de jeunes, etc.).
- Rendre les jeunes acteurs de leur orientation en leur proposant un système d'accompagnement leur permettant autant que possible **l'expérimentation et la réorientation**.

- **Renforcer la transversalité, la lisibilité et la coordination des acteurs**, afin que les jeunes puissent se repérer dans le millefeuille actuel des réseaux d'information et d'orientation, et être plus efficacement informés et orientés en matière de droits, d'accès à l'éducation, à la formation, à l'emploi, au logement, à la santé, à la culture, aux loisirs, à la vie citoyenne, ...
- **Améliorer l'accessibilité** des acteurs de l'accompagnement, par la mise en place d'un service de proximité et d'un suivi personnalisé et individualisé assuré par un conseiller référent qui ferait le lien avec d'autres professionnels : assistant/e social/e, psychologue, conseiller/e en économie sociale et familiale, ...

Une compétence décentralisée, mais une responsabilité de l'Etat

La mise en place d'un service public territorialisé d'information, d'orientation et d'accompagnement des jeunes paraît pertinente au regard des enjeux de proximité et d'accessibilité. L'échelle de bassin de vie devra ainsi être privilégiée. Néanmoins, cette territorialisation doit être couplée à une stratégie nationale, afin de ne pas aboutir à des disparités entre les territoires et à la production d'une information éclatée et hétérogène dont l'effet serait immanquablement de creuser les inégalités entre les jeunes.

Dans ce contexte, la perspective de confier la compétence « orientation » aux Régions, outre qu'elle traduit la primauté des enjeux liés à l'insertion socio-professionnelle au détriment d'un accompagnement global des jeunes, ne doit pas exonérer l'Etat de ses responsabilités en matière d'égalité territoriale et de mise en cohérence de l'action publique.

Pour le renforcement des liens entre éducation/formation et emploi

Dans un contexte de flexibilisation du marché du travail et de dégradation de la situation économique, la sécurisation des parcours d'insertion passe selon nous par une **plus grande interaction entre les acteurs de l'éducation et de la formation, les partenaires sociaux et le monde du travail**.

Nous proposons par conséquent de **multiplier et de consolider les liens entre l'éducation et la professionnalisation**, à travers notamment l'intégration au parcours initial de formation des expériences de découverte des cursus de formation, des métiers et du monde de l'entreprise, afin que les jeunes sachent réellement dans quelle voie ils s'engagent et qu'ils soient accompagnés dans leurs premières expériences professionnelles.

De même, les expériences qualifiantes comme **les stages ou l'apprentissage** contribuent à établir de nouvelles passerelles entre le monde éducatif et celui du marché du travail. Nous sommes convaincus de l'intérêt de ces expériences pour le développement personnel et professionnel de chaque jeune, mais à la condition qu'ils remplissent des obligations minimales. Ainsi, il est important qu'il y ait un contrat légalement contraignant entre les jeunes, leur établissement de formation, et l'organisme d'accueil, qui rappelle les principes du stage/de l'apprentissage, qui en décrit les objectifs éducatifs et les missions, et qui prévoit l'accompagnement d'un tuteur formé spécifiquement pour ce rôle. Le défi consiste également à créer les conditions (rémunération décente, solutions de logement adaptées, ...) pour favoriser l'accès des jeunes à ces expériences professionnalisantes.

Encadrement des stages : des avancées législatives

L'adoption par le Parlement, le 26 juin dernier, de la proposition de loi encadrant les stages va dans le sens des préconisations formulées par le Cnajep. L'enjeu consiste désormais à veiller à l'application stricte de cette loi, et notamment à s'assurer que les missions confiées aux stagiaires et l'accompagnement proposé s'inscrivent bien dans une logique de formation.

Plus généralement, il nous semble que **les structures employeuses ont un rôle essentiel** à jouer dans l'accompagnement et la formation des individus. En effet, pour les jeunes en général, et en particulier pour ceux d'entre eux dont l'expérience scolaire négative et les formations imposées n'ont pas permis de construire un projet de vie, il nous semble impératif que des opportunités d'emploi soient développées avec un **objectif de formation et qualification dans l'emploi** et non comme préalable à l'emploi.

Les emplois d'avenir, une passerelle entre formation et emploi

Le Cnajep et plusieurs de ses associations membres sont mobilisés dans le cadre du déploiement des emplois d'avenir. Si ce dispositif ne s'inscrit pas dans l'approche globale et universelle promue par le Cnajep, il présente néanmoins l'intérêt de conjuguer expérience professionnelle et accompagnement dans un parcours de formation. Dans ce contexte, il nous paraît important de créer les conditions de la réussite de ce dispositif, en portant une attention particulière à ses modalités d'application (accompagnement des jeunes, appui aux structures employeuses pour la formation des jeunes en emploi d'avenir, pérennisation des activités, gouvernance, etc.).

Enfin, il y a un enjeu à **reconnaître et valoriser les apprentissages de l'éducation non-formelle** et les compétences acquises hors du cadre de l'Education nationale et des parcours académiques, notamment au sein des organisations de Jeunesse et d'Education populaire. Cela passe par le développement et la simplification des procédures de VAE, par la mise en place d'un « passeport ou livret d'épargne civique », mais aussi plus largement par le développement dès le collège d'un dispositif pédagogique dynamique pour que les jeunes prennent conscience de l'apport de leurs différents apprentissages et expériences (qu'elles soient vécues dans ou hors de l'Ecole) et puissent les valoriser.

Pour l'accès à des emplois de qualité

Confrontés à des obstacles dans l'accès à l'emploi, les jeunes le sont également en termes de conditions de travail. Contrats précaires, bas salaires, temps partiel, métiers imposés : les jeunes sont soumis à une forme de « **bizutage social** » au moment de leur entrée sur le marché du travail.

Il est donc urgent d'apporter les réponses adéquates afin de **favoriser l'accès des jeunes à des emplois de qualité**. Dans cette perspective, nous proposons six registres d'actions :

- **Interdire les mesures dérogatoires** destinées aux jeunes, et les intégrer dans le droit commun.
- Informer, sensibiliser et **former les jeunes sur le droit du travail** et plus largement sur leurs droits sociaux, afin que les jeunes puissent identifier et contester les abus dont ils sont parfois victimes et sortir de l'isolement social et de la résignation dans lesquels leurs conditions de travail précaires tendent à les plonger. L'institution scolaire, l'ensemble des espaces accueillant des jeunes, ainsi que les syndicats, ont un rôle à jouer dans cette éducation aux droits.
- Développer des opportunités d'emplois avec un **objectif de formation et de qualification dans l'emploi** et non comme préalable à l'emploi.
- **Valoriser les filières et les métiers** à fort potentiel et à forte utilité sociale ou environnementale, comme les emplois « verts », les activités de l'économie sociale et solidaire ou les métiers liés à l'éducation. En effet, les jeunes générations, plus que celles qui les ont précédées, sont attachées au sens de leur travail, à son utilité sociale, à sa contribution à la richesse collective. Il importe par conséquent de les orienter au mieux vers les emplois susceptibles de répondre à leurs aspirations.
- Créer les conditions pour permettre de **concilier au mieux vie professionnelle et vie privée**, afin de rendre compatibles les contraintes professionnelles avec les autres activités (famille, loisirs, engagement associatif, etc.).

Pour un congé d'engagement bénévole

Dans son intervention devant l'Assemblée Générale du Mouvement Associatif, le 3 juin dernier, la ministre Najat VALLAUD-BELKACEM a annoncé qu'elle proposerait d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine grande conférence sociale le sujet du congé pour engagement.

Le Cnajep est favorable à la mise en place de congés associatifs des salariés.

Ce congé d'engagement bénévole **doit pouvoir profiter à tous** :

- Dès lors qu'une personne justifie d'un engagement bénévole dans une association légalement déclarée, elle doit pouvoir en bénéficier. Ce congé ne doit pas être réservé aux seuls dirigeants élus.
- Il doit être un droit opposable à l'employeur. Actuellement, un congé associatif existe dans le droit français, mais il n'est pas opposable à l'employeur, et n'est pas rémunéré.
- Il doit pouvoir être payé ou indemnisé (soit par l'employeur, soit par l'Etat), afin que les actifs qui s'engagent bénévolement pour l'intérêt général puissent le faire sans mettre en péril leur situation financière personnelle et familiale.

- **Favoriser la participation des salariés** à la vie de l'entreprise.